

*La constitution*

**M. Epp:** Qui plus est, nous allons agir de façon très directe. Nous déposerons également un minimum d'amendements concernant le projet dont nous sommes maintenant saisis.

Ceci dit, il convient d'avouer que nous entretenons de profondes différences d'opinions avec le gouvernement quant à la nature du Canada. Nous vivons une de ces périodes de désaccord intense qui sépare les principaux partis représentés à la Chambre, c'est-à-dire le parti libéral du premier ministre et notre propre parti. Notre demande d'une retransmission télévisée des délibérations du comité ainsi que de la prolongation au-delà du 9 décembre de la date limite de présentation du rapport du comité a permis à davantage de Canadiens de se faire entendre. Cette initiative de notre part a démontré notre désir de nous assurer que les Canadiens soient entendus et qu'ils puissent aussi apporter leur contribution à ce débat. Nous sommes donc fiers et contents que notre détermination ait contraint le gouvernement à céder sur ces deux points.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Les amendements que nous avons présentés en comité ont traduit notre volonté de collaboration. Nous avons proposé une série d'amendements substantiels à la charte des droits et quelques-uns ont été adoptés afin de contribuer à créer un document qui, à notre avis, refléterait plus fidèlement la nature fondamentale de notre nation et offrirait la meilleure garantie possible pour protéger les droits de tous les Canadiens.

Nous avons aussi suggéré beaucoup d'autres amendements, mais tous ont été rejetés. Dans l'ensemble, ces amendements auraient offert aux Canadiens un choix autre que l'initiative unilatérale et dichotomique du gouvernement. Ainsi, quatre mois plus tard, nous nous retrouvons à la Chambre pour discuter d'une résolution qui est certainement meilleure que celle dont nous étions saisis en octobre. Malgré la lourde tâche abattue par le comité, certains aspects de la résolution proposée menacent la nature même de la fédération canadienne. On n'a pas modifié ces aspects de la résolution et ses points les plus controversés s'y trouvent encore. C'est pourquoi nos principales objections à la résolution restent les mêmes.

Dès le début nos objections portaient surtout sur le fait que l'action unilatérale du gouvernement sèmerait la division. Le 6 octobre, j'ai exprimé la crainte que l'entêtement du gouvernement à agir seul et à demander à Westminster d'apporter des changements radicaux à notre constitution finirait par créer une ambiance de méfiance, de désunion et de confrontation ouverte. Je croyais alors, comme je crois encore aujourd'hui, que ce geste unilatéral était de nature à entraver toute initiative future de réforme constitutionnelle. Le ministre de la Justice (M. Chrétien) a beau dire que d'autres mesures seront prises dans l'avenir, je ne crois pas, quant à moi, que cela soit possible et que ces mesures puissent donner des résultats positifs, compte tenu du climat malsain que le gouvernement a créé.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Cette résolution engendre un climat qui tuera dans l'œuf toute possibilité de réforme authentique dans les années à venir. La proposition du gouvernement s'appuie sur une fausse prémisse, savoir que le régime fédéral est devenu impraticable et qu'il est impossible de progresser s'il faut d'abord réaliser un consensus. Voilà l'hypothèse sur laquelle le gouvernement s'est fondé pour lancer ce projet, soit que le consensus

est irréalisable et que les négociations ne peuvent aboutir. Il estime que les négociations sont en définitive vouées à l'échec. C'est ainsi que le gouvernement se justifie d'agir arbitrairement et unilatéralement contre les vœux non seulement des gouvernements provinciaux mais aussi des Canadiens en général.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Soit dit en toute déférence envers le ministre de la Justice, il faut noter encore une fois que les provinces, partenaires dans la fédération, servent constamment aujourd'hui de boucs émissaires sur qui on rejette tout le blâme. Ce n'est pas ainsi qu'on établit un consensus. Ce n'est pas ainsi qu'on bâtit une fédération.

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** En outre, le gouvernement tient à inclure la proposition de référendum qui donnerait au gouvernement central le pouvoir de modifier unilatéralement notre constitution, sans consulter les assemblées législatives ni les gouvernements élus des provinces. Voilà ce que le gouvernement propose.

Partant de cette fausse prémisse, le gouvernement prie un autre pays, la Grande-Bretagne, de se prononcer sur les droits et les libertés des Canadiens. C'est une renonciation flagrante à la souveraineté canadienne que les libéraux cherchent à justifier en alléguant que nous ne pourrions jamais parvenir à nous entendre ici au Canada sur ces importantes questions. C'est sur cette fausse prémisse que le gouvernement se fonde pour agir.

Nous avons les oreilles rebattues de cette rengaine que le fédéralisme canadien n'est qu'un long échec depuis 54 ans. C'est ce que le premier ministre se plaît à répéter. Ça faisait 53 ans quand on a commencé, ça en fait maintenant 54. L'histoire nous apprend que depuis 1927, la question a été soulevée dans les relations fédérales-provinciales à 48 reprises. C'est donc dire moins d'une fois par année. Le premier ministre persiste à dire que c'est là un échec. Il est intéressant de signaler ici qu'il a présidé les réunions pendant 13 de ces 54 années.

En fait, le régime fédéral canadien dont j'ai parlé, dirigé par des gouvernements raisonnables—et j'insiste sur l'expression «gouvernements raisonnables»—a donné des accords sur l'assurance-hospitalisation, l'assurance-maladie, le Régime des pensions du Canada et le régime de péréquation. En fait, il pourrait être maintenu indéfiniment, et tous les accords entre les gouvernements fédéral et provinciaux pourraient être conclus par entente mutuelle, négociation ou consensus. Mais non, cette formule à succès doit soudainement être jetée à la poubelle: nous allons maintenant procéder par décision unilatérale. Le génie du fédéralisme canadien, madame le Président, c'est qu'il fonctionne. Voilà ce qu'il y a d'admirable en lui. Quand des gouvernements raisonnables et des chefs raisonnables lui permettent de fonctionner, il fonctionne.

● (1600)

**Des voix:** Bravo!

**M. Epp:** Ce système n'échoue que lorsque les chefs cessent de se conformer à ses règles de fonctionnement. Autrement, il donne de bons résultats lorsque les chefs le font fonctionner comme il faut.

**Des voix:** Bravo!